



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1343 du 12 janvier 2010

Maintenir le boycott des instances de concertations

Toutes et tous en grève le 21 janvier prochain

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. GREVE DU 21 JANVIER 2010 :	
- Appel unitaire Cgt, Cfdt, Unsa, Fsu, Solidaires du MEEDDM	3-4
- Préavis de grève Cgt, Fsu, Solidaires au MEEDDM	5-6
- Préavis de grève Ugff	7
- Préavis de grève Fédération Cgt des Services Publics	8-9
- Appel unitaire : Agences de l'eau – ONEMA – ONCFS	10-11
- Appel du SNPTRI – CGT	12
- Appel du SNOA – CGT	13
- Appel de l'USSER – CGT	14-15
- Appel de l'UGFF – CGT	16
4. CINQ TRACTS DE L'UGFF POUR AIDER A LA MOBILISATION :	
- Tract sur l'emploi	17-18
- Tract sur les salaires	19-20
- Tract sur le statut	21-22
- Tract sur la réforme de l'Etat	23-24
- Tract sur les retraites	25-26
5. AUDIENCE DU 8 JANVIER AU CABINET DU MINISTRE SUR LA R.T.T. ET BOYCOTT :	
- Déclaration intersyndicale	27
- Relevé de décisions intersyndical	28
6. AFFICHE CGT POUR LE 21 JANVIER 2010	29



AGENDA

LES SYNDICATS CGT, FO, CFDT, UNSA





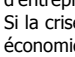


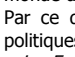
**DU MEEDDM APPELLENT A POURSUIVRE
LE BOYCOTT DES INSTANCES
DE CONCERTATIONS !**

21 janvier 2010 :

GREVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE



INFOS BREVES

	AVIATION CIVILE Préavis de grève contre 400 suppressions d'emplois
Quatre des syndicats (CGT, CGC, FO, Unsa) de la DGAC ont annoncé vendredi avoir déposé un préavis de grève de mercredi matin à vendredi matin pour notamment contester 400 suppressions d'emplois programmées dans les deux ans. L'intersyndicale doit être reçue lundi matin par le secrétaire d'Etat aux Transports, Dominique Bussereau.	
	PERSONNELS DE SOINS Mobilisation dans l'unité le 26 janvier contre les ordres
L'intersyndicale (CGT, la CFDT, la CFTC, FO, Snics-FSU et l'Unsa santé) a appelé mercredi les infirmières et l'ensemble des personnels de soins à une grève nationale et à des manifestations à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Strasbourg le 26 janvier pour protester contre les ordres professionnels.	
	RADIO France INTERNATIONALE Grève illimitée pour les recalés du plan social et pour des embauches
Un appel à la grève illimitée à Radio France Internationale (RFI) a été lancé par les syndicats SNJ-CGT, SNRT-CGT, FO, SNJ, à compter de jeudi pour demander à la direction d'accepter de faire partir l'ensemble des volontaires au départ dans le cadre du plan social et d'embaucher pour remplacer les départs supplémentaires.	
	ACTION SYNDICALE La Cgt rejette toute forme de criminalisation
La Cgt réaffirme son soutien aux 6 samariés de continental qui doivent passer en appel de leur jugement à Amiens le 13 janvier et demande que leur relaxe soit prononcée. C'est un véritable enjeu de justice sociale ! La crise pèse durement sur l'emploi, les plans de licenciements, les fermetures d'entreprises sont annoncés quotidiennement. Si la crise est réelle, elle n'est pas due au hasard mais à des choix politiques et économiques qui visent à toujours augmenter les profits sans prendre en compte la justice sociale. Les salariés premières victimes de cette crise ont leur mot à dire, c'est ce qu'ils tentent de faire.	
	SCANDALE DES VACCINS H1N1 L'émergence d'un ministère de l'Industrie pharmaceutique
Près de 800 millions d'euros pour acheter des vaccins, un programme de vaccination ayant déjà généré près de 2,5 milliards d'euros de dépenses. Mais quel est le rôle du Ministère de la santé ? Est-ce d'être au service de l'industrie pharmaceutique ? La question peut se poser !	
	VOEUX PRESIDENTIELS Un discours d'autosatisfaction
En pleine crise économique et sociale, le président de la République fait un discours d'autosatisfaction en présentant ses vœux aux « forces économiques ». <i>Je vous demande d'être confiants, de ne pas avoir peur de l'avenir, nous sommes dans la bonne direction</i> , dit-il. Si ce discours plaît aux plus riches, aux actionnaires, aux financiers et banquiers dont les intérêts ont été sauvegardés grâce à l'argent public, le monde du travail ne s'y retrouve absolument pas. Par ce discours, le président veut accréditer l'idée qu'il faut poursuivre les politiques qui ont fait tant de dégâts sociaux. « La France a mieux résisté que les autres », dit le président. Il omet de préciser que si la France fait moindre pire, c'est essentiellement grâce à notre régime de protection sociale. Or ce régime est menacé par les politiques de M. SARKOZY et les réformes que veut mettre en place son gouvernement.	
	EMPLOI DES SENIORS Un coup d'épée dans l'eau
Les employeurs échappent à la pénalité de 1 % de la masse salariale au premier janvier 2010 et surtout à leurs responsabilités et à leurs devoirs vis-à-vis des salarié(e)s seniors. A l'en croire, le gouvernement aurait réglé la question des seniors par l'instauration de sanctions financières des entreprises qui n'auraient pas signé d'accord senior ou mis en place un plan d'action en faveur des seniors au 1 ^{er} janvier 2010. C'est méconnaître le contenu de ces accords et plans d'action.	
	FORMATION PROFESSIONNELLE Arrêtons le démantèlement de l'AFPA Communiqué commun confédération Cgt, Fédération de l'Enseignement de la Recherche et de la Culture
L'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) tenait son Assemblée générale mardi 22 décembre 2009 au cours de laquelle devaient être présentés le projet de plan stratégique 2010-2014, le projet de budget et le plan d'action 2010. La Cgt de l'AFPA appelait à cette occasion à une journée d'action et de grève pour s'opposer aux contenus de ces projets dont l'essence est l'abandon des missions de service public de l'AFPA et la poursuite de son démantèlement par le gel des embauches, la diminution programmée des activités et des effectifs, l'instauration d'un régime de mobilité généralisée par le personnel.	

Suite sur : www.cgt.fr



MEEDDM : En grève le 21 janvier dans tous les services et établissements !

En ce début 2010 avec l'annonce d'une RGPP 2, le Premier ministre veut amplifier la déstabilisation du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), de ses établissements et multiplier la sous-traitance...

Après la première vague de la RGPP 1 dont nous ressentons les effets, voici venir la 2^{ème} lame de fond de la RGPP 2 où tout y passe avec notamment les opérateurs de l'Etat. Et tout cela, dans un calendrier intenable avec des consultants privés. Inutile de dire que les réflexions vont être menées à la hache sans trop se préoccuper des personnels... **C'est la marque de fabrique qui caractérise ce gouvernement.**

Du régime amaigrissant de la RGPP 1 à l'amputation de la RGPP 2, pour nous, c'est NON sur la méthode comme sur le fond !

Les réorganisations au pas de charge : DREAL, DIRM, DDI, transfert des Parcs, création d'un SCN Informatique, réforme des CETE ... Ça suffit ! **Et la lettre du Premier ministre RGPP 2 au MEEDDM** annonce notamment la création d'un « opérateur routier national » (à la place des DIR), la réforme de VNF (transfert des VN et des personnels), la restructuration du contrôle aérien et l'évolution statutaire de la DGAC, la réduction de l'ingénierie routière et de l'eau ainsi que de l'ATESAT. Sans oublier la recherche d'économie et de suppression d'effectifs en administration centrale, services déconcentrés et établissements...

La destruction du service public : privatisation de tronçons entiers de routes nationales, contrôle maritime exsangue, sous-traitance d'activités..... Ça suffit !

La dégradation de nos conditions de travail : Tentative de mise en cause de la RTT, suppression de métiers, déni des compétences ou des missions, bourse aux postes générant angoisse et stress dans le contexte de la loi « mobilité », management individuel et primes au mérite déstabilisant les équipes et les personnes, budget de fonctionnement et de formation en réduction. ... Ça suffit !

La baisse des effectifs : Suppression de 1304 postes en 2010, de 1400 postes en 2009, de 1400 postes en 2008, confirmation pour les années à venir du non remplacement d'un départ sur 2 et généralisation à tous les opérateurs... Ça suffit !

La baisse de nos revenus : la valeur du point d'indice par rapport à l'indice des prix à la consommation est en chute de 8 % depuis 2000. Avec les 0,5 % d'augmentation prévus, solde de tout compte pour 2010, la dégringolade va s'accroître. Lors du départ à la retraite des titulaires, la faiblesse des pensions révèle le cache-misère des primes, non prises en compte dans le calcul. Et le gouvernement en rajoute sur la « modularité » des primes ! Il veut s'attaquer en 2010 aux conditions de départ à la retraite. Ça suffit !

C'est pourquoi, ensemble et unis, mobilisons nous pour :

- l'avenir de nos missions, services et établissements,
- l'amélioration de nos statuts, de notre pouvoir d'achat,
- la défense de nos compétences, de nos conditions de travail, et du respect des personnes déstabilisées par le management de la performance individuelle,
- des recrutements à hauteur des besoins des missions de service public du MEEDDM,

Cela passe par des mesures favorables au pouvoir d'achat et à l'emploi :

- Une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique, de son début à son sommet, améliorant la prise en compte des qualifications.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois du budget 2010 et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés avec mise en place d'un plan de recrutement triennal. L'arrêt du recours à la précarité avec le recrutement des CDD.
- L'harmonisation, par le haut, des primes entre les personnels de différentes origines.
- L'attribution de la prime de 250 euros à tous les personnels.

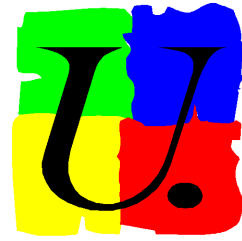
Cela passe par des mesures d'amélioration des conditions de travail et un vrai dialogue social :

- De véritables négociations sur l'ARTT.
- L'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la pénibilité.
- L'amélioration de la gestion et des carrières des personnels.
- Un véritable dialogue social respectant les personnels et leurs représentants.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires du MEEDDM appellent à participer aux réunions d'informations qu'elles organisent dans les services.

**Le 21 janvier, toutes et tous en grève pour la défense du service public,
des missions, de l'emploi et du pouvoir d'achat.**

**Participez aux initiatives et manifestations
avec les autres secteurs de la fonction publique**



Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer.
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 7 janvier 2010

Objet : Préavis de grève pour le 21 janvier 2010.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le jeudi 21 janvier, plusieurs organisations syndicales de la Fonction publique organisent une nouvelle journée d'action pour la défense de l'emploi, des salaires, des retraites, des garanties collectives et du service public.

Dans ce cadre, nos organisations appellent les personnels à participer activement à cette journée et à manifester en particulier

Pour :

- Une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique, de son début à son sommet, améliorant la prise en compte des qualifications et permettant des amplitudes de 1 à 2 pour des carrières complètes.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois du budget 2010 et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés avec mise en place d'un plan de recrutement triennal. L'arrêt des réductions drastiques des emplois de non-titulaires par un plan de titularisation et un encadrement strict du recours aux contrats.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'arrêt de mise en place au pas de charge des DREAL, DIRM, DDI,...

- Un transfert des Parcs et des OPA avec de véritables garanties ainsi que des assurances concernant le devenir de ceux restant à l'Etat.
- L'amélioration du statut des contractuels des établissements ONCFS et ONEMA par extension du statut de 2007 des personnels des Agences de l'eau et des recrutements et des moyens à la hauteur des enjeux en matière d'environnement.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* » et le retrait de la PFR et de son extension.
- De véritables négociations sur l'ARTT.
- Pour la prise en compte de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail.
- Pour la défense d'un RST au service de tous (Etat/Collectivités).
- L'amélioration de la gestion et des carrières des personnels.
- L'attribution de la prime de 250 euros à tous les personnels.
- Un véritable dialogue social respectant les personnels et leurs représentants.

Contre :

- L'abandon de l'ingénierie publique dans les domaines routier et de l'eau et pour le maintien de l'ATESAT.
- Le projet de création d'un opérateur public du réseau routier national (à la place des DIR).
- Le transfert des personnels et du patrimoine des services navigation à VNF.
- Le changement de statut de la DGAC et du contrôle aérien et le transfert au MINDEF des bases aériennes militaires.
- La mise en place d'un SCN informatique et l'évolution des CETE-Laboratoires.
- Contre la fusion des services départementaux ONCFS et ONEMA et contre la mutualisation de l'ONEMA et des 6 Agences de l'eau.

Pour s'inscrire dans cette journée, nos organisations appellent les personnels à faire grève ce jour là.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **21 janvier 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalées.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires et agents non-titulaires du MEEDDM et des ses Etablissements publics.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

Pour Solidaires,

Pour la FSU,

Jean-Marie Rech

Laurent Pidancet

Hervé Vullion



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 5 janvier 2010

Monsieur Eric WOERTH
Ministre du Budget, des Comptes publics et
de la Fonction publique
139, rue de Bercy
5^{ème} étage
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève pour le 21 janvier 2010.

Monsieur le Ministre,

Le jeudi 21 janvier, plusieurs organisations syndicales de la Fonction publique organisent une nouvelle journée d'action pour la défense de l'emploi, des salaires, des garanties collectives...

Dans ce cadre, l'UGFF – CGT appelle les personnels à participer activement à cette journée et à manifester en particulier pour :

- Une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique, de son début à son sommet, améliorant la prise en compte des qualifications et permettant des amplitudes de 1 à 2 pour des carrières complètes.
- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois du budget 2010 et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, la réduction drastique des emplois de non-titulaires par un plan de titularisation et un encadrement strict du recours avec contrats.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Pour s'inscrire dans cette journée, l'UGFF – CGT appelle les personnels à faire grève ce jour là. En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **21 janvier 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

*Personnel actif et retraité
des communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfetures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM*

Montreuil, le 21 décembre 2009

Monsieur le Ministre du Budget, des
Comptes Publics et de la Fonction
Publique

139, Rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Complété par la réforme de la taxe professionnelle et les attaques contre le Statut de la Fonction publique, le projet de réforme territoriale s'attaque à la décentralisation et vise trois des pans du pacte républicain : la démocratie locale, le financement pérenne des services publics et le Statut comme garantie pour toutes les citoyennes et citoyens d'un service public égalitaire.

Ces projets font peser de très lourds dangers sur les missions des services publics territoriaux, ainsi que sur l'emploi public et le statut des fonctionnaires territoriaux.

La suppression de la taxe professionnelle, l'assèchement des ressources des collectivités locales, visent à conduire de fait à la généralisation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP déjà en œuvre à l'Etat avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) au sein des collectivités, avec comme conséquence la limitation des activités de services publics et le transfert de pans entiers d'activités, assurées aujourd'hui en régie, vers le secteur privé, voire à leur abandon.

Face à ces attaques, et à l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de réforme territoriale, la fédération CGT des services publics appelle les personnels territoriaux à une journée de mobilisation et de grève le jeudi 21 janvier 2010.

En conséquence, elle dépose, par la présente, un préavis de grève pour la journée du 21/01/2010 de 00 heures à 24 heures, pour l'ensemble des personnels relevant des collectivités territoriales.

La fédération CGT des services publics et ses syndicats exige :

- le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle.
- le maintien et le renforcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par l'abrogation de la loi dite de mobilité.
- un vaste débat citoyen, avec les personnels et les usagers, sur l'organisation des missions publiques en préalable à toute réforme.
- une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi, et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités.
- le rattrapage des pertes de salaire et l'augmentation significative de la valeur du point d'indice.
- une loi de titularisation pour les près de 30% d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale, accompagné de dispositions législatives résorbant définitivement la précarité.

En espérant être enfin entendu par le gouvernement,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la fédération CGT des Services Publics



Christophe COUDERC
Secrétaire fédéral



Tous en grève le 21 janvier 2010 - Agences de l'eau – ONEMA- ONCFS

Nos établissements sont déjà soumis aux mesures « RGPP 1 » et au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Contre la fusion des services départementaux ONCFS et ONEMA sous l'égide des préfets et contre la mutualisation de l'ONEMA et des 6 Agences de l'eau, nous avons déposé en avril 2009 une plate-forme revendicative intersyndicale.

En ce début 2010 avec l'annonce d'une RGPP 2 destructrice, le Premier ministre veut amplifier la déstabilisation du MEEDDM et de ses établissements, multiplier la sous-traitance... Après la première vague de la RGPP 1 dont nous ressentons les effets, voici venir la 2^{ème} lame de fond de la RGPP 2 où tout y passe avec notamment les opérateurs de l'Etat (c'est nous !) en 1^{ère} ligne. Et tout cela, dans un calendrier intenable avec des consultants privés. Inutile de dire que les réflexions vont être menées à la hache sans trop se préoccuper des personnels...

C'est la marque de fabrique qui caractérise ce gouvernement.

Du régime amaigrissant de la RGPP 1 à l'amputation de la RGPP 2, pour nous, c'est NON sur la méthode comme sur le fond !

C'est pourquoi, ensemble et unis, mobilisons nous pour :

- l'avenir de nos missions et établissements,
- l'amélioration de nos statuts, de notre pouvoir d'achat (titulaires et contractuels),
- la défense de nos compétences techniques, de nos conditions de travail, et du respect des personnes, déstabilisées par le management de la performance individuelle,
- des recrutements à hauteur des besoins du service public de l'environnement.

Nous vous invitons à participer à des heures d'informations et à la grève le 21 janvier 2010. Ce jour là d'autres secteurs du MEEDDM, et de la Fonction Publique seront également dans l'action.

Ensemble et unis, pour : L'avenir de nos missions et établissements

A nos demandes de garanties de l'intégrité fonctionnelle, structurelle et des missions de chaque établissement, le ministère assure qu'elles « ne seront pas remises en cause ».

Le rapprochement des services de police de l'eau et de la nature sous l'autorité du préfet avec la création des DDT a fait l'objet de circulaires ou communiqués en 2009 prévoyant des conventions tripartites ou quadripartites (avec le Parquet) et plans de contrôle inter-services des polices de l'environnement. Au delà de ces pratiques, l'expérimentation menée dans 13 départements avant généralisation au 1^{er} janvier 2011 doit identifier les conditions d'un fonctionnement en commun « dans le respect des métiers des agents et sans remettre en cause la structure des services » (circ. 23 juin 2009) et « tester la mise en œuvre d'actions plus structurantes » (circ. 23 nov. 2009). Si les mots évoluent (fusion, coordination, rapprochement...), l'incertitude demeure sur ce que décideront gouvernement et préfets et sur les gains d'efficacité annoncés. Pour garantir l'équilibre entre les différentes missions de chaque établissement (prévention, connaissance et données, police administrative et avis, police judiciaire...), la technicité et l'indépendance des agents vis à vis des pressions... Le MEEDDM doit s'engager.

La mutualisation entre Agences de l'eau et ONEMA fait l'objet de 60 actions mettant en commun des fonctions ou des moyens (51 sont déjà engagées, une trentaine d'emplois supprimés et des centaines impactés) : l'ONEMA est pilote pour 29 actions selon les missions prévues par la loi LEMA. Le projet de créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour porter les autres actions a fait l'objet d'un avis négatif en décembre au secrétaire général (structure intermédiaire supplémentaire sans valeur ajoutée et difficultés juridiques...). A la place du GIP, sont proposés des conventions inter-établissements et des groupements de commandes, la mutualisation du calcul et de la perception de certaines redevances exigeant un décret. L'abandon du GIP (après son « gel »), et aucune mobilité géographique imposée doivent être confirmés. De même que la consultation des CTP de chaque Agence et de l'ONEMA sur les projets de conventions les concernant, et le suivi de l'impact précis sur les agents.

Des recrutements et des moyens à la hauteur des enjeux

Nous demandons des moyens logistiques et humains bien dimensionnés intégrant la mise en œuvre des mesures du Grenelle Environnement avec des recrutements d'ATE et TE, de personnels administratifs, d'ingénieurs. Au moins 320 emplois supplémentaires (ONEMA et Agences de l'eau), c'est le chiffre porté par l'intersyndicale pour espérer satisfaire aux objectifs des nouvelles missions « eau et milieux aquatiques » du projet de loi « Grenelle II ».

L'application du non remplacement d'1 départ sur 2 est un non sens. L'ouverture d'une discussion sur les besoins d'emplois pluriannuels dans les domaines eau et biodiversité est plus que nécessaire (réunion promise au CTPM, convoquée fin septembre et annulée).

L'amélioration du statut des contractuels

Notre revendication d'une amélioration du statut des contractuels des établissements (ONCFS et ONEMA dans un 1^o temps suivis des autres) par extension du statut de 2007 des personnels des Agences de l'eau, avec son adaptation/amélioration au vu de son application, a reçu une réponse positive de principe. Mais la dernière réunion paritaire a montré qu'il faut accélérer la préparation des textes et prendre en compte notre expérience : c'est une condition indispensable pour tenir l'objectif du MEEDDM de publier les textes en mai/juin 2010. Pour un statut amélioré des personnels contractuels, nos propositions doivent être entendues et il faut prévenir toute tentative de régression.

L'amélioration de la gestion et des carrières des ATE et TE

A notre revendication de résorption des retards dans la gestion de carrières des ATE et TE, le ministère répond qu'il le sera en totalité en 2010. Nous y sommes, alors tous les avancements prononcés doivent être notifiés! A l'avenir, les déroulements de carrière des ATE et TE doivent s'accélérer. Il n'est pas acceptable que des agents qui font correctement leur travail n'accèdent jamais au sommet indiciaire de leur corps. Nous voulons des revalorisations indiciaires et l'intégration des primes dans le calcul des droits à pension.

Pour nous tous, la valeur du point d'indice par rapport à l'indice des prix à la consommation est en chute de 8 % depuis 2000. Avec les 0,5 % d'augmentation prévus, solde de tout compte pour 2010, la dégringolade va s'accroître.

Plus largement, le pouvoir d'achat doit faire l'objet de revalorisations indiciaires. Lors du départ à la retraite des titulaires, la faiblesse des pensions révèle le cache misère des primes, non prises en compte dans le calcul. Et le gouvernement en rajoute sur la « modularité » des primes !

**Pertes de pouvoir d'achat
et « smicardisation » des traitements : cela suffit !**



APPEL

de la Commission Exécutive Nationale élargie aux secrétaires de sections

La Ville du Bois

les 6 et 7 janvier 2010

LA MOBILISATION DOIT ETRE A LA HAUTEUR DES ENJEUX

TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATIONS LE 21 JANVIER 2010

CONTRE :

- la casse des services publics et l'abandon des missions de service public,
 - o les réorganisations, mutualisations de services...
 - o l'abandon de missions, la privatisation des circuits de VH, et des missions d'entretien,
 - o la privatisation de tronçon de routes nationales et le recours à la concession et au partenariat privé/public,
 - o la réforme des services des voies navigables, transfert du domaine public fluvial et des personnels à V.N.F.,
 - o la réforme territoriale,
 - o la réduction des moyens humains, matériels et financiers,
- les conditions de travail dégradées,
 - o la baisse des effectifs,
 - o la suppression de l'accompagnateur en VH,
 - o l'augmentation du rythme des astreintes et son fractionnement,
 - o la banalisation des dérogations aux garanties minimales,
 - o la remise en cause de l'ARTT,
- le mépris de l'Etat et des Conseillers généraux envers les personnels, et leurs représentants,
- la baisse du pouvoir d'achat (contrairement à ce que l'on veut nous faire croire à coup de battage médiatique, nos catégories sont non seulement les plus mal payées de toute la Fonction Publique, mais les bas de grille avoisinent le SMIC),
- la casse des statuts particuliers et la fusion des corps,

POUR :

- La création de la filière spécifique dans la Fonction Publique Territoriale,
- le classement en service actif pour les agents de la filière spécifique dans la FPT,
- le classement du corps des contrôleurs dans le service actif,
- la bonification du service actif pour tous,
- la réouverture des discussions sur le cadrage national des DIR,
- l'arrêt des réorganisations dans les services (remise de l'accompagnateur en VH, de l'ARTT...),
- l'augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice, et l'augmentation des pensions,
- la réouverture du dossier statutaire du corps des personnels d'exploitation, pour l'obtention de l'indice 529,
- l'application de la PTETE dans la Fonction Publique Territoriale, prime à 2 niveaux 4500 et 6500 euros, pour tous les agents de la filière spécifique,
- dans les DDT, le maintien de la PTETE, et sa revalorisation à 2 niveaux 4500 et 6500 euros, de l'AE au CTRL/D
- la revalorisation de la PTETE dans les DIR à partir de 2010 pour arriver à 2 niveaux de PTETE de l'AE au CTRL/D, tout en maintenant 6 niveaux de services,
- la revalorisation du taux de l'astreinte, sans hiérarchisation, à 298.54 euros/semaine et majorée de 50% pour celles comprenant un jour férié,
- la revalorisation des frais de déplacement,
- l'intégration des primes dans le salaire,
- le paiement en heures supplémentaires de tout travail effectué en dehors des horaires normaux,
- le recrutement sur des emplois statutaires,
- le maintien des CLAS et l'augmentation des crédits d'action sociale

**L'AVENIR DES SERVICES ET NOTRE AVENIR
DEPENDENT DE NOUS !**



SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT

APPEL DU SNOPA CGT

LE 21 JANVIER 2010, TOUS LES OPA DANS L'ACTION

A nouveau cette année 2010 se trouve placée face à des enjeux sociaux et économiques très lourds.

La RGPP 2 initiée par Sarkozy et Fillon poursuit son objectif dévastateur dans la Fonction Publique de l'Etat, une nouvelle « réforme » des retraites est annoncée avec une aggravation de la situation existante, le pouvoir d'achat et la revalorisation des salaires est dans les oubliettes de ce gouvernement.

Pour les OPA, 2010 est l'année des premiers transferts des parcs vers les collectivités. 31 départements ont sollicité le transfert total ou partiel au 1^{er} janvier 2010, les autres suivront dès 2011, ceci sans aucune évolution réelle sur l'écriture de textes qui nous garantissent de futurs droits dans les collectivités.

Ce 21 janvier 2010 est donc bien une nouvelle étape dans le cadre de notre préavis de grève reconductible du 3 décembre dernier.

La réponse du ministre Borloo du 30 décembre 2009 à nos préoccupations n'est pas acceptable car elle n'apporte aucune réponse concrète à nos revendications que ce soit sur les textes réglementaires ou sur l'évolution catégorielle (prime de rendement, pieds de grille) Une nouvelle fois, ce ministre « botte en touche ».

Au-delà des parcs, les OPA des services spécialisés sont aussi dans la tourmente avec les réorganisations des services maritimes, navigation et des bases aériennes qui impactent fortement l'avenir de ces services publics.

Nous ne pouvons laisser faire ce bradage du service public au nom d'une idéologie qui n'est autre que le capitalisme le plus sauvage soit il !

Le 21 janvier 2010 : au niveau du MEEDDM il va y avoir un appel commun à l'action CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires. Pour la fonction publique : l'UGFF, la fédération CGT des services publics, ainsi que les syndicats FSU, SOLIDAIRES, UNSA appellent à une mobilisation la plus forte possible pour faire reculer ce pouvoir autoritaire qui conduit notre pays dans l'impasse.

**LE SNOPA CGT APPELLE TOUS LES OPA A
PARTICIPER MASSIVEMENT A CETTE JOURNEE DE
GREVE ET AUX INITIATIVES LOCALES**



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50

E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

Tous en grève le 21 janvier 2010 pour dire stop au gouvernement

En 2009, le Réseau Scientifique et Technique, les CETE, les laboratoires et les Services Techniques Centraux ont subi des attaques sans précédent dans leur histoire:

- Plan de transformation des CETE (-10% de l'effectif, effet du premier volet de la RGPP)
- Transfert des divisions informatiques au Secrétariat Général du ministère avec privatisation (- 10% d'effectif aux CETE),
- Mutualisation des services supports,
- Réorganisation et polarisation des activités pour gérer la pénurie

Le fond des réformes présidentielles vise en réalité à anéantir la puissance publique et les acquis sociaux pour instaurer des monopoles privés et enrichir non pas les entreprises, mais les actionnaires qui les contrôlent. L'Etat privilégie ces actionnaires qui tuent des entreprises, des emplois et jettent des salariés et des êtres humains dans la misère.

Pour arriver à cette fin, le président de la République et son gouvernement utilisent deux leviers :

Mater les fonctionnaires citoyens tels qu'ils sont reconnus depuis 1946, afin qu'ils redeviennent des fonctionnaires sujets ! Si ça ce n'est pas un retour en arrière !

- Cela passe par la casse du statut avec la loi dite de « mobilité », la fusion des corps, l'instauration de la Prime de Fonction et de Résultats, une baisse continue de notre pouvoir d'achat, ... C'est une mise en concurrence des salariés et une remise en cause de leur indépendance garantie par les statuts d'après la seconde guerre mondiale.

Réduire les moyens tant en recette qu'en dépense, pour réduire l'intervention publique et tous les modes collectifs qui garantissent une vie de qualité pour tous. Si ça ce n'est pas un recul !

- Depuis 1980, les dépenses publiques sont stables par rapport au PIB. La cause du déficit provient de la baisse des recettes. Ce déficit fabriqué depuis 30 ans sert maintenant de justification pour porter des attaques contre nos missions.

2010 ne s'annonce pas mieux que 2009. Aujourd'hui, l'administration nous «amuse» avec un changement potentiel de statut des CETE, la fusion du LCPC et de l'INRETS, la réforme des comités de domaines au seul bénéfice de l'administration... alors que le vrai problème de nos services est celui des moyens humains et financiers et du respect des agents. Or, en 2010, la RGPP 2 sévira avec de nouvelles baisses d'effectifs et de moyens.

Enfin, en 2010, l'État veut imposer une nouvelle remise en cause de notre système de retraite solidaire ! On le voit, derrière le dogme du dégraissage de l'État, il y a une offensive sans précédent contre le monde du travail, sans souci pour les conséquences en termes de souffrance du personnel, de perte de sens des métiers, de mise en concurrence des salariés, de dégradation de la qualité du service rendu pour les usagers.

Sans une mobilisation massive, le gouvernement continuera son offensive au détriment de nos vies et de nos missions

La CGT, s'oppose à ce choix de société et revendique face aux enjeux de préservation de l'environnement, un Etat fort, indépendant et démocratique, un renforcement des effectifs statutaires et une augmentation du budget.

**Tous ensemble le 21 janvier 2010
pour la défense du RST, du MEEDDM
et du service public, organisons une grève
pour revendiquer :**

- L'arrêt des suppressions d'emplois et l'augmentation des effectifs,**
- L'augmentation du budget des CETE et des services pour un RST au service de tous,**
- L'arrêt de la RGPP et des réorganisations,**
- L'augmentation des salaires,**
- Le retrait du projet de PFR,**
- Le retrait de la loi « mobilité ».**

✂ -----

Je me syndique à la CGT pour défendre les missions, les emplois et les conditions de travail.

Nom :

Prénom :

Service :



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

21 JANVIER : Toutes et tous dans l'action

Les vœux du Président de la République pour 2010 confirment qu'il entend poursuivre une politique contraire aux besoins du plus grand nombre et au progrès social.

Pour la Fonction publique, des enjeux essentiels demeurent plus que jamais d'actualité.

L'emploi

Avec un minimum - qui sera malheureusement dépassé - de 34000 nouveaux emplois supprimés, l'année 2010 s'annonce comme la pire dans ce domaine depuis des décennies.

Au rythme actuel, entre 2003 et 2012, ce seront entre 250 et 300 000 emplois qui pourraient avoir été rayés de la carte !

Les salaires

La valeur du point, seul élément salarial commun à tous les personnels de la Fonction publique, est en chute d'environ 8 % par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis le 1^{er} janvier 2000.

Avec les 0,5 % d'augmentation prévus, valant solde de tout compte, pour l'année 2010, la dégringolade ne peut encore que s'accroître.

En même temps que des pertes de pouvoir d'achat considérables, ce décrochage provoque une véritable

Le statut

Les attaques contre celui-ci, qui est avant tout une garantie pour tous les citoyens, se multiplient.

Rappelons que la loi dite « *de mobilité* » adoptée en août 2009, va étendre la précarité de manière massive

L'administration territoriale

En la matière, toutes les réformes actuellement en cours sont conduites à la hache.

Pour l'essentiel, elles ne visent qu'à remettre en cause des missions essentielles, à concentrer les pouvoirs notamment auprès des préfets de région, à permettre les suppressions d'emplois...

La mobilisation est indispensable

Face à une telle politique, la mobilisation du plus grand nombre est indispensable.

Elle doit s'inscrire dans la durée pour gagner sur nos revendications.

C'est tout le sens de

La journée d'action, de grève et de manifestations du jeudi 21 janvier 2010

à l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES.

L'UGFF - CGT vous appelle toutes et tous à participer massivement à ce nouveau temps fort de lutte.

Montreuil, le 5 janvier 2010

263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31 - Télécopie : 01.77.65.63.27 - Courrier électronique : ugff@cgt.fr

Site internet : www.ugff.cgt.fr - Numéro de Siret : 784312043 - 00036.

DE L'EMPLOI POUR NOS MISSIONS C'EST L'INTERET DE TOUTE LA POPULATION

Contre vents et marées, le Président de la République, le Gouvernement, entendent poursuivre leur politique destructrice en matière d'emplois publics.

A partir du dogme, stigmatisé également par la Cour des Comptes, du non remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, ce sont près de 34.000 emplois supplémentaires qui pourraient être rayés de la carte de la Fonction publique d'Etat en 2010.

Il y a urgence à arrêter ce véritable massacre et à promouvoir des orientations radicalement différentes.

Quelle est la réalité ?

Au 31 décembre 2007, dernière date où des données officielles sont exploitables, la Fonction publique de l'Etat, Territoriale et Hospitalière employaient environ **5,2 millions** d'agents, correspondant à **4,9 millions d'équivalents temps plein** (ces chiffres incluent un peu plus de 300.000 militaires).

Sur ce total, **2,5 millions** sont employés sur le **versant Etat**, 1,7 million sur la **Territoriale** et **1 million** sur l'**Hospitalière**.

Enfin, en incluant les praticiens hospitaliers, **environ 20 % des personnels sont des non-titulaires**.

Durant les 20 dernières années, ces effectifs ont augmenté de 21 %. Sur la même période, le nombre d'habitants et la population active ont crû d'entre 12 à 13 %.

☞ Sur ces 2 dernières décennies, l'Etat n'a vu ses emplois ne croître que de 8 %, c'est-à-dire, moins que la population.

☞ L'hospitalière d'environ 26 %. Mais, sur les 200.000 emplois que cela représente, environ 30.000 – ce qui est notoirement insuffisant – proviennent de l'ARTT du début des années 2000. Le véritable ordre de grandeur est donc plus proche de 20 %.

☞ Et la Territoriale de 48 %. Mais, sur ce versant, la mise en œuvre de l'ARTT, ce sont environ 60.000 emplois. De plus, depuis 1993, les groupements de communes ont été multipliés par 6, les communes regroupées par 7 et la population concernée par 3 et demi. Ce ne sont pas moins de 170.000 emplois supplémentaires qui ont été créés pour ces missions spécifiques. En neutralisant ces 2 aspects, afin de comparer ce qui est comparable, les emplois de la Territoriale ont augmenté de 22 %.

Au global, à périmètre et temps de travail constants, les effectifs des 3 versants de la Fonction publique ont crû d'environ 15 % sur les 20 dernières années, soit à peine davantage que la population active

Dernier élément : une étude d'avril 2008 du Centre d'Analyse Stratégique spécifie que la France a un « taux d'administration » dans la « moyenne haute » des pays développés (avec 93 emplois pour 1000 habitants), proche du Royaume-Uni, en deçà du Canada et près de 2 fois inférieure au Danemark

Emplois supprimés, population pénalisée :

Si le versant de l'Etat a finalement augmenté très faiblement ses emplois sur les 20 dernières années, il est aux premières loges des suppressions et subit même une véritable saignée.

De 2003 à 2007 inclus, ce sont déjà plus de 70.000 emplois budgétaires qui ont été rayés de la carte.

En 2008, les chiffres quasiment arrêtés font apparaître une nouvelle réduction – de 30.000 unités au lieu des 22.700 votés.

Si 2009 et 2010 continuent dans la même logique – plafonds d'emplois de la LOLF obligent, le cumul des suppressions sur ces 2 années atteindra entre 80 et 90.000 emplois !

Et si, scénario catastrophe, 2011 et 2012 prolongent cette mécanique infernale, cette politique ultra-libérale aura procédé au plus grand dégraissage jamais atteint : entre 250 et 300.000 emplois supprimés !

Un tel massacre de l'emploi public a – et aura davantage demain – des conséquences dramatiques sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu.

Il ne faut pas s'y tromper : aucun secteur ne sera épargné. Par ailleurs, si les secteurs qui sont frappés par **des dizaines de milliers de**

suppressions d'emplois sont, bien entendu, les principaux sacrifiés sur l'autel de ces choix régressifs, ne perdons surtout pas de vue que quelques emplois disparus dans un établissement de taille modeste, **c'est parfois l'existence même de celui-ci qui est remise en cause.**

Car, au bout du compte, c'est bien de cela dont il s'agit : mettre les services publics en conditions de dysfonctionnement pour en préparer la privatisation.

Quand on voit la situation catastrophique en matière d'effectifs des hôpitaux publics, la mise en œuvre d'une tarification à l'activité (la fameuse T2A) qui n'est rien d'autre que l'introduction de la recherche effrénée de la rentabilité et les nouvelles suppressions massives d'emplois qui sont prévues, on a la confirmation qu'il est bien question de rétrocéder, par pans entiers, des missions d'intérêt général au secteur marchand.

Or, la réalité, c'est que toutes les externalisations et les privatisations ont une triple conséquence : elles amoindrissent le niveau du service public, elles mettent à mal l'égalité de traitement et, cerise sur le gâteau, elles coûtent plus cher aux citoyens.

Pour la CGT, les emplois dans la Fonction publique ne sont pas une variable d'ajustement économique. Ils doivent être liés aux missions d'intérêt général que celle-ci doit remplir, dans ses 3 versants.

Et, à cette aune, la réalité, c'est que notre pays et tous ses citoyens ont besoin d'emplois publics, statutaires et qualifiés, certainement pas de coupes sombres et massives, préjudiciables à tous.

Nos revendications :

Avec la population et les usagers qui, de plus en plus nombreux refusent et combattent cette politique désastreuse, la CGT continue d'exiger :

- ➔ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- ➔ Des créations partout où les besoins de la Fonction publique l'exigent.
- ➔ La résorption de la précarité qui passe notamment par un plan de titularisation.
- ➔ Le retour dans la Fonction publique des missions passées au secteur privé.

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2010 constitue un rendez-vous crucial sur le front des salaires dans la Fonction publique.

Non pas, bien entendu, que les années antérieures ne soient pas des jalons importants, mais parce que celle qui débute concentre un maximum d'enjeux.

D'abord, ce sera l'occasion de négociations triennales pour les années 2011, 2012 et 2013. Tout en continuant à condamner ce principe de discussions pluriannuelles, la CGT entend bien s'emparer de l'occasion pour pousser à nouveau ses revendications.

La valeur du point :

Pas davantage que ses prédécesseurs, Eric WOERTH n'est parvenu à convaincre une seule organisation syndicale que la valeur du point n'était qu'un élément quasi marginal de la politique salariale. Nous nous en félicitons.

Certes, le ralentissement de l'inflation sur le début de l'année 2009, permet aux augmentations de la valeur du point de 0,5 % au 1^{er} juillet et 0,3 % au 1^{er} octobre de ne pas aggraver un décrochage sévère. Mais, une inflation conjoncturellement modérée n'a rien à

voir avec de véritables mesures de fond pour le pouvoir d'achat.

Rappelons :

↳ Que la valeur du point, élément constitutif de la grille indiciaire unique, est l'élément de base commun à tous les agents de la Fonction publique.

↳ Que celle-ci a chuté de près de 8 % par rapport à l'indice des prix à la consommation depuis le 1^{er} janvier 2000.

« SMICARDICATION » à tous les étages

Conséquence directe de cette politique indigente sur la valeur du point : tous les traitements sont tirés vers le bas.

- **Le salaire minimum** de la Fonction publique n'est supérieur au SMIC, au 1^{er} janvier 2010, que de 1,55 euro.

Et, à l'échelle 3, avec 7 ans d'ancienneté, on a gagné... 13,8 euros bruts, par rapport à ce minimum !

- **Le recrutement en catégorie A** ne s'effectue plus qu'à 19,6 % au dessus du SMIC. Du jamais vu...

Moins d'argent pour les salaires :

Que n'entend-on dire sur le poids qui serait considérable et en constante augmentation des rémunérations des agents de la Fonction publique ?

La vérité est bien différente.

En effet, l'ensemble des dépenses de rémunération des agents des 3 versants de la Fonction publique – y compris avec les pensions – représentaient 13,3 % du Produit Intérieur Brut en 2000. En 2008, elles n'en représentent plus que 12,7 %. Cette baisse est équivalente à près de 10 milliards d'euros !

SARKOZY nous l'avait dit : il serait le Président de la feuille de paie. Et, pour la Fonction publique, le même de mettre en avant l'inacceptable échange suppressions d'emplois contre augmentation des salaires.

Et bien, on a vu !

D'après les chiffres officiels, le total des nouvelles mesures consacrées à la valeur du point, aux régimes indemnitaires et aux réformes statutaires avoisinait le milliard d'euros en 2008. En 2005, ce total était de 1,1 milliard et en 2006 de 1,4 milliard.

Comme échange perdant – perdant, on ne peut pas faire mieux !

QU'EST-CE QUI « COÛTE » ?

D'après le Ministre, les revendications soutenues, en particulier par la CGT, en matière d'augmentation des traitements sont hors de raison et insoutenables pour les finances publiques.

Un seul exemple, parmi tant d'autres, montre la duplicité de tels propos.

La loi « TEPA » de 2007 a aussi des conséquences directes et concrètes sur la Fonction publique.

Par exemple, en 2008, le dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires a retiré un peu plus de 200 millions d'euros de ressources à la protection sociale.

Or, une augmentation de 4 % de la valeur du point, ce sont environ 530 millions d'euros supplémentaires de cotisations salariales pour la seule assurance maladie.

Comme on dit : il n'y a pas photo !

De graves dérives :

Non seulement, ce gouvernement paie moins les agents de la Fonction publique, mais il entend mettre à mal leur système de rémunération.

Faisant de la performance et de la productivité sa religion, érigeant les critères du secteur marchand au rang de valeur universelle, il cherche à imposer une logique rompant avec la grille indiciaire et la notion de carrière.

Et, pour arriver à ses fins, il met en place des régimes indemnitaires de plus en plus prépondérants et de plus en plus individualisés.

Il souhaite introduire l'intéressement salarial partout, sur la base d'objectifs collectifs, dont les caractères avant tout quantifiables s'opposent à l'esprit même du service public.

Parfaitement aléatoires, ces systèmes de rémunération sont également source d'injustices criantes et de dérives graves sur les missions d'intérêt général.

De surcroît, ils viendront réduire la portion déjà congrue du salaire de base et des augmentations générales.

QUI FREINE LA MOBILITE ?

Le Ministre nous rebat les oreilles de son credo sur des fonctionnaires plus mobiles.

C'est sous cet argument qu'a été adoptée, la loi dite de mobilité, en plein été 2009.

En fait de mobilité, c'est la précarité accrue et l'antichambre de licenciements massifs que met en place cette loi.

En revanche, accroître massivement la part indemnitaire dans les rémunérations, c'est bien porter un coup sérieux à la mobilité.

En effet, pour ne prendre qu'un exemple, la moitié des collectivités territoriales n'ont pas de régime indemnitaire – au-delà des obligations légales – parce qu'elles n'en n'ont pas les moyens.

Elles ne les auront pas davantage demain, bien au contraire.

Il va donc se créer des fractures irrésorbables entre administrations « riches » et « pauvres », et, les postes vacants de ces dernières n'attireront plus grand monde.

Nos revendications :

Avec les personnels, la CGT continue d'exiger :

- ➔ L'augmentation générale des traitements des agents de la Fonction publique par une forte majoration de la valeur du point.
- ➔ Le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.
- ➔ Un minimum de traitement à 1.600 euros bruts mensuels.
- ➔ Une reconstruction de la grille indiciaire, prenant mieux en compte les qualifications et permettant à tous de bénéficier, pour une carrière complète, d'une amplitude indiciaire de 1 à 2.
- ➔ L'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement de base.
- ➔ De véritables améliorations du supplément familial de traitement, des remboursements transport, de l'aide au logement...

STATUT DES FONCTIONNAIRES: Un bien commun à défendre et renforcer

Au 20^{ème} siècle la France s'est dotée d'une administration qui, aujourd'hui encore, constitue un modèle de référence pour de nombreux pays. Le statut des fonctionnaires qui fixe par la loi les droits et obligations de tous les agents publics constitue la pierre angulaire de cette organisation administrative.

Articulé autour de grands principes fondateurs, tel l'unicité et l'adaptabilité de la Fonction publique, le droit à la carrière, la distinction entre le grade et l'emploi, la responsabilité individuelle et collective, le statut devrait apporter à tous les agents, mais aussi et surtout à toute la population un certain nombre de garanties fondamentales.

Le concours :

Afin d'éviter des recrutements de gré à gré qui permettent des embauches sur des critères autre que la qualification, le législateur a prévu que le principe général d'accès à la Fonction publique devrait être le concours.

Ce principe, s'il est perfectible, est encore aujourd'hui le seul qui assure une égalité d'accès à l'emploi public en écartant les dérives du clientélisme ou du favoritisme.

La carrière :

Dans les 3 versants de la Fonction publique, les règles de rémunérations sont organisées dans le cadre d'une grille unique adossée à un point d'indice commun. Ce mécanisme a vocation à assurer à tous des évolutions de salaire qui prennent en compte l'expérience acquise avec l'ancienneté tant en permettant, par le biais d'avancement accéléré ou de concours interne, la prise en compte de l'investissement individuel.

Pour les concepteurs du statut, il s'agissait de garantir à tous les fonctionnaires des conditions de vie décente et d'éviter que les salaires progressent qu'au bon vouloir de la hiérarchie. Ces dispositions sont essentielles pour prévenir la corruption et assurer la neutralité dans l'accomplissement des missions, en limitant les pressions économiques sur les agents.

La garantie d'emploi :

Contrairement aux salariés du privé, les agents publics ne devraient pas, en France être embauchés pour un emploi déterminé ou pour accomplir une tâche précise qui, lorsqu'elle prend fin permet le licenciement.

l'obligation, lorsque les missions évolues, de proposer aux agents titularisés dans un corps, un nouveau poste accompagné le cas échéant d'une fonction.

Au contraire dans le cadre de la distinction entre le grade et l'emploi, les fonctionnaires doivent être recrutés en fonction de la qualification, l'administration ayant

Ce principe qui, sauf faute grave, assure une garantie d'emploi, vise à assurer la sérénité dans l'accomplissement des missions en écartant les risques de précarité tout en permettant les nécessaires évolutions de la Fonction publique.

Des attaques sans précédent :

Ces dispositions, avec d'autres, visent ainsi à ce que les missions assignées par le législateur, dans le souci de l'intérêt général, soient accomplies par des fonctionnaires responsables, et impartiaux, non soumis à des pressions économiques ou politiques.

L'existence dans notre pays de plus de 5 millions d'agents publics, soit environ 20 % de la population active est considérée comme insupportable par le MEDEF qui voit là un contre modèle à la précarité généralisée, qu'il

voudrait imposer à tous les salariés. De plus, depuis longtemps, certains politiques qui souhaitent disposer d'agents dociles répondant aux injonctions en fonction d'opportunité remettent en cause le statut général de la Fonction publique. Toutefois, jamais comme ces dernières années, ce cadre de références n'a été attaqué dans ces principes fondamentaux, comme, par exemple, au travers de la loi dite « *de mobilité* » adoptée l'été dernier.

☞ En généralisant les cas de recrutements non statutaires, elle vise à développer une Fonction publique d'emplois et non plus de carrière.

☞ En introduisant l'intérim dans la Fonction publique, elle institue la précarité comme règle – avec des salariés serviables et corvéables à merci – et développe des sources de profits aux entreprises de ce secteur.

☞ En créant, au travers de la position de réorientation professionnelle, la possibilité de licenciement économique, elle bat en brèche la garantie d'emploi des fonctionnaires.

☞ Les mesures annoncées ou déjà prises sur les régimes indemnitaires (qui ont pris une part de plus en plus importante dans les rémunérations) remettent en cause les principes même de la carrière en conditionnant l'attribution des primes au « *mérite* » individuel ou à la performance collective.

Tout ceci dessine les contours d'une autre Fonction publique à l'opposé des besoins des agents et des intérêts des populations.

La CGT réaffirme au contraire que les principes du statut général sont toujours résolument moderne même si les textes qui la compose doivent être rénovés pour apporter plus de garanties aux fonctionnaires et à tous les citoyens.

Elle appelle tous les agents à se mobiliser dans les prochaines semaines et les prochains mois pour porter ces valeurs, combattre les orientations néfastes du gouvernement actuel et imposer d'autres choix.

Nos revendications :

- La consolidation du Statut, avec des droits et devoirs rénovés.
- Le renforcement de l'unicité entre les 3 versants.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité* ».
- La mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation.
- Le maintien du concours comme unique mode de recrutement, en améliorant les épreuves.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Services territoriaux de l'Etat : La réate va à l'opposé de ce qu'il faut faire

- **Pour un service public assurant l'égalité des droits dans les territoires.**
- **Pour l'emploi et les garanties statutaires des agents.**

Depuis le lancement de la RGPP en juillet 2007, le même constat s'impose : c'est un recul généralisé de la présence de l'Etat et du service public rendu pour la population dans les départements et les régions.

Toutes les réformes ont été conduites à la hache autoritairement, de la réforme de la carte judiciaire à la mise en place des directions départementales interministérielles.

La restructuration des services territoriaux de l'Etat annoncée par SARKOZY devait permettre une meilleure lisibilité et une meilleure réponse aux besoins des usagers. Dans la réalité, les faits les plus visibles sont ceux de la suppression de nombre de services et de missions, l'opacité des nouvelles organisations, la dégradation des conditions de travail des agents et un recul programmé de la qualité au service de la population.

Stop aux réorganisations autoritaires et à la dégradation du service rendu à la population !

Nombre de tâches ont été privatisées ou abandonnées, ainsi l'ingénierie publique de l'Équipement ou de l'Agriculture.

Des services disparaissent, ainsi les DDASS, la Direction départementale de la jeunesse et des Sports,... D'autres sont déstructurés, comme le réseau de la DGCCRF, éclaté entre le niveau régional et le niveau départemental. Les réorganisations imposées de toute force conduisent dans bien des cas à la casse du service public, ainsi le pôle emploi.

De nombreuses missions ont été ou sont en cours d'externalisation vers des établissements publics, agences, GIP, qualifiés d'opérateurs de l'Etat par le ministre du Budget et de la Fonction publique. Ce dernier vient maintenant d'annoncer qu'ils devront appliquer les mêmes politiques de non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite ; les crédits de fonctionnement devront être amputés de 10 %, les locaux seront réduits, etc...

Dans les faits, ces services publics qui assurent des prestations pour différentes catégories d'usagers (ONF, Météo,...) vont se trouver contraints de réduire leurs activités et de développer le recours à d'autres financements (notamment en augmentant les tarifs).

Sous couvert de « *mutualisations* », nombre de tâches seraient traitées sur des « *plateformes* » avec comme premières conséquences l'accentuation des suppressions d'emplois et l'éloignement des lieux de décisions de la vie quotidienne des agents.

Ces services « *mutualisés* » deviendraient des « *opérateurs* », mais ne risquent-ils pas demain d'être purement et simplement privatisés ?

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, le gouvernement en supprimant la taxe professionnelle veut assécher leurs ressources pour les contraindre à mettre en œuvre la même politique que l'Etat en matière d'emplois et de services publics.

Stop aux mises en cause des garanties statutaires et des conditions de travail !

Dans tous les services se développe une gestion dite managériale copiée sur le secteur privé. Les personnels restent théoriquement gérés par leur ministère et corps d'origine, mais dans les faits, la DGAFP a élaboré une « *charte de gestion* » pour les Directions Départementales Interministérielles. Les directeurs donneront leur avis sur toute entrée ou sortie du service. Ils auront un rôle

primordial sur les promotions, les primes,... Les instances paritaires risquent de ne jouer qu'un rôle d'accompagnement.

D'ores et déjà, des formes de mal vivre au travail se développent. Elles peuvent conduire des agents au suicide. Cela ne se passe pas qu'à France-télécom mais aussi dans nombre de services d'Etat où se met en place le même type de « *management* ».

Oui à la modernisation du service public, mais avec les personnels, les usagers, les élus !

La Cgt s'est toujours prononcée pour une fonction publique adaptée aux besoins de la population. La modernisation, nous la revendiquons, mais cela passe par d'autres pratiques que la terre brûlée.

La Fonction publique appartient à tous, c'est pourquoi ce qui la concerne doit donner lieu au débat public, en associant les usagers, les salariés des services, les élus.

Exigeons l'arrêt des restructurations autoritaires, des suppressions d'emplois aveugles.

Notre pays a besoin de services de l'Etat sur tout le territoire pour des politiques publiques d'intérêt général garantissant l'égalité des droits, contribuant au développement économique en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Nos revendications :

- le maintien et la reconquête de missions.

Dans le domaine de l'ingénierie publique, les collectivités doivent avoir la possibilité effective d'assurer leurs missions en régie et non d'être contraintes de les sous-traiter.

Les services de contrôle sont indispensables qu'il s'agisse des services de l'Inspection de travail ou de la DGCCRF. L'indépendance de ces services doit être garantie. Dans le domaine financier, des services de contrôle sont nécessaires pour vérifier que les aides publiques servent l'investissement et la création d'emplois et non la spéculation financière.

- le maintien et le renforcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par la suppression de la loi dite de mobilité.

- d'autres pratiques en matière de concertation avec la mise en place de lieux de concertation dotés de réelles prérogatives, comités techniques paritaires, commissions des services publics associant les usagers,... Ceux-ci doivent être consultés préalablement à toutes décisions de réorganisation.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

2010: DEFENDRE ET CONSOLIDER LE SYSTEME DE RETRAITE

Nicolas Sarkozy a affirmé lors de ses vœux télévisés du 31 décembre 2009: « En 2010, il va nous falloir : ..., consolider notre système de retraites dont j'ai le devoir d'assurer la pérennité financière ».

Pour Sarkozy, assurer la pérennité financière du système de retraite, c'est ajuster les dépenses aux recettes, c'est réduire les retraites des salariés et allonger le nombre d'années travaillées.

Là aussi, la recette Sarkozy c'est travailler plus pour gagner moins !

Nouveau matraquage sur « le coût des retraites » :

Le gouvernement a choisi d'aborder une nouvelle réforme des retraites en 2010 pour profiter de la crise et dramatiser les enjeux.

Le ministre du Budget, Eric Woerth, a clairement indiqué, le 1er octobre: « Pour redresser les comptes de la Sécurité sociale, nous devons aborder la question des retraites grâce au rendez-vous de 2010. ».

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le déficit public sera effectivement très important en cette année de crise du système économique.

La loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit pour 2010 un déficit de 30,5 milliards d'euros, dont 12,6 milliards pour les régimes de base obligatoires de la sécurité sociale.

La CGT a toujours insisté sur les besoins réels de financement du système de retraite, dûs à l'allongement de l'espérance de vie et à l'augmentation du nombre de retraités. Mais, l'aggravation par la crise économique et l'envolée du chômage de ces besoins est l'occasion pour le pouvoir de décréter l'état de catastrophe nationale

afin de justifier la prise de décisions rejetées par la population.

Le pouvoir va chercher à intimider les salariés et les fonctionnaires et à leur faire croire que le niveau des dépenses de retraites est aujourd'hui trop élevé.

Concernant l'Etat le pouvoir va certainement comparer le montant équivalent du déficit du Budget général et des dépenses de personnels: 117 milliards d'euros. Les pensions civiles et militaires représentent 40 % des dépenses de personnels: 47 milliards. Rappelons que les exonérations de charges patronales quasiment sans contrôle ni contrepartie sont d'une quarantaine de milliards, la loi TEPA de 2007 (bouclier fiscal,...) de 15 milliards, la baisse de la TVA dans la restauration de 3 milliards.

Ce dont souffre le pays c'est d'un déficit de croissance et d'emploi, et non d'un excès de retraités et de fonctionnaires.

Consolider la retraite par répartition avec un taux de remplacement à 75 % :

Le gouvernement a décidé que quelque soit le nombre de retraités les dépenses de retraite resteront au niveau actuel: 13 % du PIB. Alors que le Conseil d'orientation des retraites évalue le besoin de financement supplémentaire pour l'ensemble des régimes français à 1 % en 2020 et 1,8 % du PIB en 2040.

Le gouvernement a deux fers au feu pour atteindre son objectif.

Faire disparaître l'ensemble des régimes actuels de retraite (dont les régimes de fonctionnaires) et les unifier tous en un régime unique par points. On passerait ainsi d'une retraite à prestations définies et à cotisations évolutives à un régime à cotisations définies mais à prestations indéfinies. En clair, pour atteindre l'équilibre financier de ce régime unique de retraite, le montant des retraites pourra baisser, comme dans le système suédois.

La CGT est totalement opposée à la disparition des régimes de retraite existants et à la mise en place d'un régime unique par points.

Ce projet a pour objectif d'évacuer du débat public la question du financement du système de retraite.

Le gouvernement peut aussi en conservant la diversité des régimes:

- choisir de **continuer à augmenter la durée travaillée** pour bénéficier du taux plein de retraite (41 ans en 2012 dans les règles actuelles)
- **remettre en cause l'âge légal de départ en retraite à 60 ans**. Avec, par exemple, un départ possible de 62 ans à 67 ans au lieu de 60 à 65 ans aujourd'hui
- **continuer à dégrader les paramètres** de calcul du montant d'une pension à taux plein.

Comme l'allongement de la durée d'assurance, un passage à 62 ans de l'âge l'égal de départ revient aussi à baisser le niveau des pensions.

En effet, d'une part, il changerait le calcul de la décote appliquée si on n'a pas le nombre de trimestres exigé pour le taux plein. Il n'y a plus de décote à 65 ans aujourd'hui, ce serait 67 demain. 16% des agents de l'Etat ont subi une décote en 2008 pour -34 euros mensuels en moyenne. Le gouvernement trouve sans doute ce nombre et ce montant insuffisants.

D'autre part, il changerait le calcul de la surcote pour les trimestres au-delà de la durée d'assurance

exigée pour le taux plein. Elle ne prendrait effet qu'à partir de 62 ans au lieu de 60 ans. Il faudrait travailler jusqu'à 67 ans pour bénéficier des mêmes montants. La surcote concerne en 2008 35 % des fonctionnaires d'état pour 103 euros mensuels en moyenne. Le gouvernement trouve sans doute ce nombre et ce montant excessifs.

Sans compter que la modification de l'âge légal de départ devrait logiquement avoir des conséquences pour la prise en compte de la pénibilité, le service actif permettant aujourd'hui un départ dès 55 ans, voire 50 ans.

Toujours travailler plus pour gagner moins !

Pour la CGT, il est possible de financer la consolidation et l'amélioration du système de retraite par répartition.

Le sous-emploi représente la moitié des besoins de financement des retraites. Une politique mettant l'emploi au premier rang des priorités et favorisant le plein emploi est nécessaire. Au service de cette politique la CGT propose un pôle public de financement.

Pour le reste des besoins, la CGT propose:

- une réforme de la cotisation employeur tenant compte de la masse salariale et de son évolution dans l'entreprise.
- de soumettre à cotisations l'ensemble des éléments de rémunérations
- d'instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises

Pour l'Etat, ce sont les politiques de diminution des impôts des entreprises et des catégories les plus aisées qui contribuent à creuser le déficit. Les déficits sont aussi nécessaires au pouvoir pour justifier abandons de missions et réduction du nombre de fonctionnaires. C'est pourquoi il refuse « *d'augmenter les impôts* » même dans la situation actuelle de crise. Il faut rompre avec cette politique et réformer la fiscalité pour qu'elle soit plus juste.

Nos revendications :

Pour la première fois depuis 1993 une réforme du système de retraite concernera la totalité des salariés du privé, des fonctionnaires et des bénéficiaires des régimes spéciaux.

Une mobilisation d'ensemble pour les retraites et pour faire reculer le gouvernement est nécessaire.

La CGT posera en préalable à toute discussion la question de la pénibilité.

Pour tous les salariés, la CGT revendique :

- le droit à la retraite à 60 ans
- un taux de remplacement de 75 % pour une carrière complète
- la prise en compte de la formation, du chômage et de la recherche d'un premier emploi
- la prise en compte de la pénibilité
- la prise en compte de l'ensemble des rémunérations dans l'assiette des cotisations

Pour les fonctionnaires, l'UGFF revendique :

- le maintien et l'amélioration du Code des Pensions
- une carrière complète équivalente à 37,5 années de cotisations
- l'intégration dans le traitement des primes ayant un caractère de complément salarial
- la mise en extinction du régime additionnel.



Paris, le 8 janvier 2010

Audience au Cabinet du Ministre d'État sur la RTT et le dialogue social au MEEDDM

Monsieur le Ministre d'État,

Vous avez demandé à votre Cabinet de nous recevoir suite à notre refus, lors du CTPM du 15 décembre 2009, de laisser votre administration continuer à nous mener en bateau.

Cette action de boycott s'est étendue à plus de 90 % des services.

La création des nouveaux services du ministère au 1^{er} janvier 2010 n'est pas une raison pour imposer des copier-coller transposant les dispositifs ARTT les moins favorables de chacun des ministères de l'équipement, de l'environnement, des finances et de l'agriculture pour aligner vers le bas le futur dispositif des agents du MEEDDM, contribuant à l'aggravation des conditions de travail.

Cette façon de procéder est inacceptable dans la mesure où de surcroît elle mépriserait les évolutions :

- des missions,
- de l'organisation des services,
- de l'environnement réglementaire, en la matière, depuis 2001.

Elle met par ailleurs en évidence l'inappropriation de la méthode en matière de concertation avec la mise en œuvre de groupes d'échanges inutiles en ce qu'ils ne constituent que des points d'informations avec des interlocuteurs sans mandat.

C'est la raison pour laquelle nous exigeons :

- l'ouverture immédiate de vraies négociations dans le cadre de l'élaboration des dispositifs ARTT du MEEDDM,
- le retour à un véritable dialogue social à tous les niveaux.

La satisfaction de nos revendications conditionnera la reprise de la participation des organisations représentatives aux instances et discussions tant au niveau national qu'au plan local.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Marie RECH

Jean HEDOU

Hubert LEBRETON

Jean-Michel BAILLY



Paris, le 8 janvier 2010

Relevé de décisions à l'issue de l'Audience au Cabinet du Ministre d'État sur la RTT et le dialogue social au MEEDDM

Thomas DEGOS, directeur adjoint du cabinet et Corinne ARNOUX, conseillère technique du Ministre d'Etat ont reçu l'intersyndicale pendant près de deux heures et demie, déclarant d'emblée avoir bien compris nos exigences, en partager certains aspects et parler au nom du Ministre d'Etat.

Ils ont souligné l'importance de faire fonctionner la concertation pendant cette période difficile, relevant l'ampleur des boycotts observés pareillement dans les services.

C'est ainsi qu'ont été arrêtées les décisions suivantes :

Dispositif ARTT :

Des négociations vont s'ouvrir, dès la semaine prochaine, en vue de parvenir à un réexamen, thème par thème, des points clés du dispositif.

A cet égard le Ministre d'Etat va demander :

- au Secrétaire général de retirer le projet de décret sur les garanties minimales du circuit de signatures afin de suspendre sa publication,
- à son administration d'organiser rapidement des réunions, à un rythme à définir, pour arrêter la liste des thèmes susceptibles d'être rediscutés à une échéance rapide.

Dialogue social :

Sans attendre l'issue de ces négociations, le Ministre d'Etat recevra les fédérations représentatives au CTPM pour redéfinir les conditions de l'exercice du dialogue social dans les meilleurs délais.

Il mandatera son directeur de cabinet à cette fin si son agenda ne permettait pas d'organiser cette autre audience dans un délai raisonnable.

Ces engagements pris au plus haut niveau ont été contraints par notre unité, notre détermination et le formidable relai assuré par nos syndicats au niveau local.

Il nous appartient de poursuivre avec la même détermination pour placer au plus haut niveau les perspectives d'améliorer le dispositif ARTT -inacceptable en l'état- ainsi que la reprise du dialogue social -intenable sous sa forme actuelle.

Informations suivent.

Tenez bon localement comme nous tiendrons au niveau national !

Nicolas BAILLE

Jean HEDOU

Hubert LEBRETON

Jean-Michel BAILLY

J'agis

Pour défendre les missions de service public
Pour l'amélioration des conditions de travail
Pour l'augmentation des salaires

Contre la RGPP 1 et 2

Contre la casse du MEEDDM et des agents

Tous en grève le

21 JANVIER 2010



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

ENSEMBLE

En grève
et dans la rue!